

Département
de la Moselle

Canton de Verny

Nombre de Conseillers
Elus : 14

Nombre de Conseillers
Présents : 10

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 1
Nombre de Conseillers absents
Non excusés : 2

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 1

Date d'envoi convocation :
19/11/2019

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2019 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames
Géraldine HAMERT, Sandra KREMER, Karine
HUMBERT, Lucette SYNNEVILLE
Messieurs Claude ENCKLE, Jean-Marc DEPIERRE
Gérard LENINGER, Franck COSTA, Nicolas PETIT
Guillaume SIBILLE, Dominique CHATEAU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :
Franck COSTA (procuration à K. HUMBERT)

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :
Elise DEFLOU-CARON
Leslie COLLIN
Secrétaire de séance : Mme Elodie LIENHARDT

1/ Approbation du PLH de Metz Métropole

2/ Aménagement de rangements salle multisports

3/ Modernisation de la signalisation routière

4/ Modernisation de l'éclairage public

5/ Tarif et convention pour occupation du domaine public

6/ Tarif de cautions de badges d'accès aux bâtiments communaux

7/ Divers

1/ Approbation du PLH de Metz Métropole

Rapport

Le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (2011-2019) de Metz Métropole arrivant à échéance en septembre 2019, Metz Métropole a engagé l'élaboration d'un nouveau PLH par délibération du Conseil de communauté en date du 26 juin 2017.

Le projet de 3^{ème} PLH (2020-2025) a été arrêté par le Conseil Métropolitain du 21 octobre 2019.

Il est composé de 3 documents :

1. Le **diagnostic**, réalisé par l'AGURAM en 2018, analyse le fonctionnement du marché local de l'habitat. Il met en évidence les grandes tendances et les chiffres-clés en matière d'habitat et de logement (évolutions démographiques, dynamiques du marché immobilier, besoins en logements des publics spécifiques, foncier...). Les principaux éléments du diagnostic sont territorialisés, par communes, dans des fiches communales.
2. Le **document d'orientations**, qui se décompose comme suit :

La première partie du document précise les orientations stratégiques, c'est-à-dire les ambitions et les objectifs poursuivis par la politique locale de l'habitat menée par Metz Métropole.

Les 4 grandes orientations retenues pour les 6 années à venir sont les suivantes :

- Diversifier l'offre de logements et faciliter le parcours résidentiel de chacun,
- Favoriser la mixité sociale et répondre aux besoins spécifiques,
- Réhabiliter le parc ancien et promouvoir un habitat durable,
- Piloter et partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

La deuxième partie fixe la répartition territorialisée de la production de logements. Le PLH doit prévoir des objectifs de production de logements pour chacune des communes.

La définition de ces objectifs a été réalisée suivant une méthodologie s'appuyant sur :

- L'analyse des besoins en logement du territoire (qualitativement et quantitativement),
- La prise en compte des éléments de cadrage (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, obligations SRU),
- Et le recensement des projets des communes.

L'ambition démographique portée par ce 3^{ème} PLH est d'atteindre au moins 226 000 habitants d'ici 2025 soit une croissance de 0,32 % par an.

Pour y parvenir, l'objectif de production de logements fixé pour la période 2020-2025 est de l'ordre de 1 150 logements par an.

Pour la commune de CUVRY, l'objectif de production envisagé pour les 6 prochaines années est de 40 logements (p.46 du document d'orientation).

3. Le **programme d'actions** composé de 26 fiches-actions à mettre en œuvre pour la réalisation des orientations.

Le document d'orientations et le programme d'actions, réunis en un seul document ont été réalisés par les services de Metz Métropole en 2019.

Conformément à l'article L. 302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet est transmis pour avis aux communes membres et au syndicat mixte du SCoTAM qui

disposent d'un délai de deux mois pour formuler un avis. En l'absence de réponse dans le délai imparti, l'avis de la commune est réputé favorable.

En janvier 2020, le Conseil métropolitain arrêtera une nouvelle fois le projet de PLH en intégrant les avis des communes et du SCoTAM, avant transmission au Préfet pour avis. L'adoption définitive du projet aura lieu en février 2020.

Motion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-2,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation notamment ses articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants,

Vu la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU la délibération du Conseil de communauté du 26 juin 2017 portant engagement de la procédure d'élaboration d'un nouveau PLH,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 21 octobre 2019 arrêtant le projet de PLH 2020-2025,

Vu la transmission du projet pour avis par Metz Métropole par courrier en date du 28 octobre 2019,

Considérant que le projet doit être soumis pour avis au Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable, sur le projet de 3^{ème} Programme Local de l'Habitat,
- Approuve les objectifs fixés en matière de production de logement,
- S'engage à mettre en œuvre les actions inscrites dans le PLH relevant de sa compétence.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Aménagement de rangements salle multisports

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'au sein de la salle multisports se trouve un local de rangement pour le matériel sportif et d'un « dojo » dans lequel le matériel d'art martial se trouve le long des murs. Il propose au conseil de créer des rangements par activités afin que le matériel ne soit pas utilisé par tout le monde et soit sous la responsabilité exclusive de l'association.

Pour cela, il soumet au conseil 3 offres :

	ARTOLA	MECALUX	BCI
Grande salle	5 200,00 € HT	5 248,00 € + 2 000 € pose	9 626,00 € prix global
Petite Salle	2 700,00 € HT	Pas répondu	
TOTAL	7 900,00 € HT	7 248,00 € uniquement GS	9 626,00 € HT

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
RETIENT l'offre de l'entreprise ARTOLA à MARLY pour un montant de 7 900.00 € HT
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3/ Modernisation de la signalisation routière

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à l'occasion de l'élaboration du budget primitif il avait été question de la réalisation d'une signalisation routière réglementaire.

Pour se faire Monsieur le Maire et Monsieur LEININGER, adjoint au maire, ont reçu la société Moselle Signalisation de FOLSCHVILLER, sous les conseils de la Mairie de Verny. Lors de ces rendez-vous la société a présenté aux participants les règles de signalisations et ce qui en découle. A la suite de ces entretiens la société Moselle Signalisation a fait une offre de prix à hauteur de 7 994.50 € HT pour la signalisation de l'ensemble de la commune.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE l'offre de l'entreprise MOSELLE SIGNALISATION à FOLSCHVILLER pour un montant de 7 994.50 € HT
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Modernisation de l'éclairage public

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à l'occasion de l'élaboration du budget primitif il avait été question de la modernisation de l'éclairage public, passage de lampes classiques en LEDs.

Il rappelle également que dans le cadre de cette opération, les luminaires du Poncé, du Petit Bois et du champs aux frênes ont déjà évolué. Il propose donc au conseil de continuer en procédant au changement des lampes du chemin de champagne et de l'allée du haut Rozin.

Pour cela, il a consulté l'entreprise SVT à MANONCOURT SUR SEILLE avec qui la première phase des travaux a été réalisée.

La société SVT a soumis une offre de prix de 15 300.00 € HT.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE l'offre de l'entreprise SVT à MANONCOURT SUR SEILLE pour un montant de 15 300.00 € HT
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5/ Tarif et convention pour occupation du domaine public

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le vendeur de pizzas du mercredi soir ne viendra plus. Il fait également part à ce dernier qu'il a été sollicité par un autre vendeur de pizzas pour venir le mardi soir.

Il propose au conseil d'établir une convention pour l'occupation du domaine public pour toute demande d'occupation pour de la vente ambulante. Il propose également de mettre en place une taxe pour occupation du domaine public pour un montant annuel de 100.00 €

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de mettre en place une taxe pour occupation du domaine public d'un montant de 100 € annuel qui donne droit à une publication de la carte de visite de la société sur le site internet de la Mairie et sur le bandeau électronique de la salle multisports.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour réaliser la convention.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

6/ Tarif de cautions de badges d'accès aux bâtiments communaux

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de la réunion du 20/07/2018, ce dernier a décidé de mettre en place une caution d'un montant de 50 € pour chaque badge demandé pour l'accès à la salle multisports.

Il rappelle également au conseil qu'il a été validé l'installation du même système d'accès au sein de la salle multi activités. Il propose donc au conseil de définir les mêmes modalités de remise de badges pour tous les bâtiments communaux.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de mettre en place la même caution de 50 € par badge que pour la salle multisports dans le cadre du système d'accès des bâtiments communaux.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

7/ DIVERS

- **Décision budgétaire modificative n° 04/2019**

INVESTISSEMENT

	-	+
2184 opé 127 : salle de sport		10 000.00 €
2184 opé 131 : Plateau sportif		441.60 €
2312 opé 139 : Aménagement extérieur	10 000.00 €	
2312 opé 131 : Plateau sportif	441.60 €	

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

VALIDE les modifications budgétaires proposées.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Vente anciens PC salle informatique :**

Rapport

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'ouverture de la nouvelle salle de classe il a été nécessaire de supprimer la salle informatique. Une flotte de 10 PC reconditionnés avait été achetée en 2016, 4 d'entre eux ont été remplacés dans les salles de classes. Il reste de ce fait 6 PC en Mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil de revendre les 6 PC à une commune qui en aurait besoin. Il précise que les PC ont été achetés 170 € pièce et propose de les revendre 100 € pièce.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTÉ de vendre les 6 PC restants au prix de 100 € pièce,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0